



reprise d'un congé maternité

Par **maria76**, le **07/02/2011** à **19:45**

Bonjour, je suis secrétaire médicale dans un groupe de centres de radiologie, j'ai 10 ans d'ancienneté. Nous avons dans notre contrat une clause qui stipule que nous pouvons être amenés à tourner dans d'autres centres (mais cette clause est un peu ancienne et pas dans les normes actuelles d'après un avocat, à voir).

Voici ma question une de mes collègues a eu un bébé et doit revenir au mois de mai, est ce que le médecin peut la reprendre et m'envoyer sur un autre centre car il n'y a pas de place pour tout le monde, je tiens à signaler que je ne veux pas aller ailleurs? De plus cette fille a moins d'ancienneté que moi.

Merci

Par **P.M.**, le **07/02/2011** à **20:44**

Bonjour,

En dehors du fait de savoir pourquoi avant il y avait apparemment de la place pour tout le monde et que maintenant il n'y en a plus, tout dépend si l'autre centre est dans le même bassin d'emploi et éventuellement de la clause de mobilité...

Par **maria76**, le **08/02/2011** à **20:36**

Avanttout merci de m'avoir répondu si rapidement.

En fait j'étais moi même en congé parental mais à mi-temps jusqu'en aout 2010, et puis j'ai voulu reprendre un temps plein comme le stipulait mon contrat initial. Je précise que j'ai du entreprendre une procédure avec un avocat car mes employeurs voulaient me laisser à mi-temps.

Ma collègue est partie en congé mater à mon retour et quand elle reviendra on sera en sureffectif.

En ce qui concerne le changement de poste c'est bien sur un autre centre de radiologie que je serais amenée à aller travailler, moi une autre de me collègues d'ailleurs car nous sommes actuellement 3 secrétaires en poste.

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **20:42**

Cela ne répond pas à l'interrogation de savoir s'il est dans le même bassin d'emploi et ce que dit le contrat de travail...

Par **maria76**, le **09/02/2011** à **20:30**

Non les autres cabinets du groupe se situent dans d'autres villes.

Le contrat dit:

Art 1 Fonction et lieu d'emploi

Les prestations seront fournies dans les différents centres de l'imagerie
adresses des différents centres.

Voilà.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **20:51**

Bonjour,

Il semble qu'une telle mention soit insuffisante sans que les différents centres soient désignés précisément...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Par **maria76**, le **10/02/2011** à **19:05**

Merci beaucoup je vais être prochainement élue délégué du personnel car je suis la seule à me présenter.

Je me retournerai à ce moment la vers une organisation syndicale.

Cordialement.